

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015 (20h00)**

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER.

Excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration à G. CROZIER), Louis QUAIRE (procuration à C. BESSON), Bernard VINCENT (procuration à JM. CHAGNON), Christel DUBOIS (procuration à R. ROUBY), Didier CHALAS, Monique SEGUIN-MANCHON (procuration à M. CORNU-CHARRIER), Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Maryvonne CORNU-CHARRIER.

---

Avant d'ouvrir la séance, le Maire rappelle le décès de Mme Mauricette MONJELARDI épouse GRESSE, MM. René REVOL, Marcel BARBEYER, Marc BRUYERE, Marcel CHARRIER et adresse ses condoléances aux familles respectives au nom du conseil municipal.

Il accueille ensuite Mme DENNETIERE trésorière municipale, invitée à présenter une analyse financière des comptes de la Commune. Mme DENNETIERE explique son rôle et rappelle le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable datant de 1962.

L'analyse qu'elle présente est faite à partir des comptes de gestion dressé au Trésor et porte sur 5 ans de gestion communale (2010-2014), le service public industriel et commercial eau et assainissement érigé en budget annexe étant exclu. Les grands équilibres du budget communal sont rappelés, de même ce qui compose les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes. Mme DENNETIERE fait remarquer une évolution plus rapide des charges de fonctionnement par rapport aux recettes, ajoutant que c'est une tendance assez générale pour une majorité de communes du fait de la baisse des dotations de l'Etat et des compétences nouvellement exercées sans contrepartie. Une commune doit néanmoins pouvoir autofinancer une partie de ses futurs équipements, travaux, constructions. Mme DENNETIERE précise alors les notions de capacité d'autofinancement (CAF) brute et nette et les leviers pour l'activer. Le levier de la fiscalité est limité pour Allex si l'on tient compte des taux intercommunaux et départementaux. Le travail de la commission communale des impôts directs sur l'évaluation des bases est de ce fait mis en avant. Réduire autant que possible les charges est louable mais pas toujours facile ; il y a des dépenses qui restent incompressibles ou obligatoires. L'atout majeur de la Commune est son faible endettement souligne Mme DENNETIERE (166 €/hab à Allex contre 710 € en moyenne). Pour les futurs gros projets comme la construction de la salle d'animation rurale et l'aménagement de la Traverse du village, le recours à l'emprunt s'imposera donc, d'autant plus si les taux d'emprunt sont encore très bas. Le financement sera étalé sur plusieurs années et le fond de roulement ou réserves de la Commune seront préservés.

En conclusion, la situation financière de la Commune est bonne. Pour autant, les élus doivent être attentifs au contexte national politique et financier et garder prudence et méthode dans leur gestion. Le Maire évoque les mesures déjà engagées en ce sens et conclut que l'atout de la commune, c'est aussi son attractivité.

Avant de reprendre l'ordre du jour, le Maire fait observer une minute de silence en l'honneur de M. Marc BRUYERE décédé le 30 mai 2015. D'abord 1<sup>er</sup> adjoint de 1965 à 1971, il a ensuite été maire de la Commune de 1971 à 1977, et enfin conseiller municipal de 1977 à 1983. Un hommage lui a été rendu le 3 juin 2015, jour des obsèques. Un dernier lui rendu ce soir.

A la lecture du compte-rendu de la séance précédente, aucune observation n'a été formulée.

### **RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

La loi n° 95-101 de 1995 dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Le délégataire VEOLIA, avec qui la Commune a contractualisé (2014-2029), a remis à la collectivité les informations et indicateurs exigés par le législateur. Une synthèse est présentée par M. Christian SIRON, adjoint. Le nombre de clients pour le service eau potable est de 996 et le nombre de mètre-cubes consommés de 150 473 m<sup>3</sup> (+13,8 %). Cette hausse significative appelle quelques interrogations. La commune tentera de l'analyser. Le rendement du réseau est à souligner puisqu'il atteint 87,7 %, niveau supérieur au seuil minimum exigé par le Grenelle II. M. SIRON rappelle d'autre part que le traitement de l'eau potable consiste en un traitement aux rayons ultraviolets et que les analyses physicochimiques et bactériologiques ont toujours

été conformes aux paramètres de consommation. Le service assainissement collectif compte 670 clients. Et ce sont 72 379 m<sup>3</sup> d'eaux usées qui ont été conduits vers la station d'épuration Allex-Grâne. Des propositions d'amélioration des services sont énumérées. M. SIRON précise que des actions communales vont être engagées cette année dans le renforcement du réseau de défense incendie. L'interconnexion du réseau d'eau potable avec celui géré par le Syndicat des eaux du Sud valentinois étant intégrée dans le contrat d'affermage, elle implique une hausse du tarif du service. Le choix de la Commune a été de faire porter cet investissement sur les usagers plutôt que sur les contribuables, moins nombreux, précise le Maire. Le prix de l'eau reste néanmoins dans la moyenne nationale. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup>/an, le mètre-cube revient à 3,64 €.

### **SECURISATION DU PASSAGE A NIVEAUX : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Le projet de sécurisation du passage à niveaux de la gare des Ramières prévoit l'aménagement en 2016 d'un trottoir borduré le long de la RD 125, de part et d'autre de la voie ferrée Livron-Briançon. Le Département propose, afin de simplifier les procédures, que la Commune lui transfère sa maîtrise d'ouvrage. Une convention précise les modalités administratives et techniques de réalisation de cet aménagement et son financement. Sont notamment prévus 46 900 € HT de cheminement piéton et 93 800 € HT de modification des équipements du passage à niveau. La moitié du coût de l'opération sera prise en charge par Réseau Ferré de France. Le solde sera partagé entre la Commune, la CCVD et le Département, à raison de 23 450 € HT chacun. Soumise au vote, le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.

### **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE (Ad'AP)**

La réalisation d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public qui comptent des établissements ne respectant pas entièrement les normes d'accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il permet de définir les travaux d'accessibilité à engager dans un délai déterminé et de prévoir les budgets nécessaires aux travaux. L'Ad'AP doit être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Le Conseil municipal décide de signer une convention avec le C.A.L.D. (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme) pour être accompagné dans cette mission, suivant un coût prévisionnel de 3 650 € HT.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

- **Avancement de Mme ROUSSET au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.**

Mme ROUSSET remplit les conditions d'ancienneté et d'échelon pour accéder au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. La Commission Administrative Paritaire départementale a émis un avis favorable à cette proposition d'avancement. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de transformer son poste.

- **Augmentation de la durée de travail de Mme SOETERS, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

Pour répondre à la surcharge de travail au service administratif, et avec l'accord de l'agent, Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Mme SOETERS à 32/35<sup>ème</sup> pour prendre en compte une demi-journée supplémentaire de travail par semaine.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME (CDG 26)**

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de renouveler la convention assistance retraite avec le CDG 26 pour la période 2015-2017 et de lui confier le contrôle des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL (Caisse Nationale de retraites des Agents des Collectivités Locales).

### **BUDGET 2015 : DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire rappelle que le budget voté le 13 avril 2015 est un budget prévisionnel et qu'il convient d'ajuster les crédits pour prendre en compte de nouvelles dépenses ou recettes. La subvention 2015 octroyée à l'OGEC Saint-Maurice doit être augmentée de 4 759 € pour tenir compte des effectifs de rentrée 2014-2015. L'achat d'un véhicule utilitaire, de matériel électroportatif et la réparation d'une porte d'entrée sectionnelle sont en cours suite au vol survenu au local des services techniques en avril dernier. Des ajustements portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 et les amortissements sont d'autre part demandées par le comptable public. Des recettes nouvelles sont par conséquent mobilisées, comme celles issues de la vente d'un camion, des repas de cantine scolaire ou des indemnités d'assurances. Des crédits sont également retirés de l'article budgétaire réservé aux achats de terrains. La proposition de réaffectation des crédits est acceptée à l'unanimité par les conseillers.

## **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Val de Drôme adopté le 21.10.2014 stipule la création de cette commission composée d'un membre de chaque conseil municipal, soit 30 membres pour la CCVD. Cette commission se réunit à chaque nouveau transfert de charges et de compétences des communes à la Communauté. Elle en évalue les conséquences, qui font l'objet d'un rapport validé par les communes à la majorité qualifiée (2/3). C'est M. Jean-Michel CHAGNON, avec l'accord des membres du Conseil, qui représentera la Commune d'Allex.

## **DIVERS**

### **• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués**

M. le Maire a reçu plusieurs courriers d'administrés s'inquiétant des vitesses de circulation de certains véhicules sur le territoire communal, même en zones déjà réglementées. Ces courriers seront pris en compte

M. Jean-Michel CHAGNON, annonce l'élection en juin dernier de M. CROZIER, au poste de Président du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme.

M. Christian SIRON, adjoint délégué à l'eau et à l'assainissement, a demandé plusieurs devis relatif au renforcement du réseau de protection incendie. S'agissant des activités périscolaires dont il a la charge, il indique avec Mme Sylvie VACHON, conseillère municipale, qu'elles seront de nouveau organisées par la Commune à la rentrée 2015, avec quelques nouvelles propositions toutefois. Les conventions avec les associations et autres animateurs sont en cours de négociation. A la rentrée, une nouvelle directrice d'école prendra ses fonctions ; M. RANNAUD ayant demandé sa mutation. Les remerciements du Conseil lui seront transmis.

Avant de clore la séance, le Maire revient sur les deux vols survenus en quelques semaines au local des services techniques. Deux véhicules et du matériel ont été dérobés. On note aussi d'importants dégâts immobiliers. Des moyens techniques spécifiques sont et seront mis en œuvre pour renforcer la protection des équipements communaux, avec l'aide de la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h30.